

ARRETE MUNICIPAL n°A20250505-185

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Affaires générales
	Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Association Ponty Jumping	
Date	Le dimanche 25 mai 2025 de 09h00 à 22h00	
Lieu	Centre équestre de Ponty	
Demandeur	Mme Priscilla SAUVENT – Présidente de l'association Ponty Jumping	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 17 mars 2025 par Mme Priscilla SAUVENT – Présidente de l'association Ponty Jumping

Arrête,

Article 1 : Mme Priscilla SAUVENT – présidente de l'association Ponty Jumping est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 25 mai 2025 de 09h00 à 22h00, centre équestre de Ponty à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mme Priscilla SAUVENT – présidente de l'association Ponty Jumping.

Fait à Ussel, le 5 mai 2025.



Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint

Jean-Pierre GUITARD

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : - 7 MAI 2025
Notification le :